



Vu l'avis du service des domaines sur la valeur vénale de cette propriété en date du 17 mai 2018, estimée à 300 000€,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal :

-DECIDENT l'achat d'un tènement foncier de 8 628m² ainsi qu'un bâtiment de 390 m² environ pour 305 000€ (les frais notariés seront à la charge de la commune).

-CHARGENT Monsieur le Maire de procéder à la signature de tous documents en lien à ce dossier.

-INDIQUENT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération d'investissement n°59 du budget primitif 2018.

SIGNATURE D'UN EMPRUNT POUR L'ACHAT DE LA PROPRIETE TALLON

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé le financement de l'opération d'achat du domaine du GFA Tallon.

Aussi, trois propositions d'emprunts ont été sollicitées auprès de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et de la Caisse française de financement local.

Il sera demandé aux élus de délibérer dès lors que toutes les propositions auront été réceptionnées.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF NON-PERMANENT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à l'agence postale communale, à savoir l'augmentation des tâches en période estivale et le maintien du service public,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le conseil municipal :

-DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période précise, allant du 18 juin 2018 au 31 août 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 18 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur Descombes quitte la séance

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire indique que le fonds de commerce du bar restaurant « la vigne et les vins », exploité dans un bâtiment appartenant à la commune, est mis en vente.

*Monsieur le Maire indique que l'agent qui remplacera Monsieur Michel Cœur (départ en retraite) devrait prendre ses fonctions début juillet.

*Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Daniel Valéro, Vice-président du département du Rhône en charge notamment des nouvelles technologies, qui informe que la commune sera équipée de la fibre optique sur 100% de son territoire dans le courant de l'année 2020.

*Lecture du courrier de l'association la Vallée des Samsons qui sollicite de la commune un soutien financier pour l'édition du tome 2 de leur livre, en passant notamment commande d'un certain nombre de livres.

*taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux : la commune percevra 52 359.21€ au titre de l'année 2018

FIN DE SEANCE